CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 08 juillet 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

SONT ABSENTS : MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 03 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 juin 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 juin 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 12 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-04**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-cinquante-mille-six-dollars et soixante-dix-cents (155,453.27$) de déboursés et de onze-mille-trente-cinq-dollars et quatre-vingt-quatorze-cents (11,035.94$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-soixante-un-mille-quarante-deux-dollars et soixante-quatre-cents (166,489.21$);

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-05**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS DE GRÉ À GRÉ : TRAVAUX DE FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES-ÉTÉ 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux de fauchage le long des routes pour la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions de gré à gré pour les travaux de fauchage le long des routes pour la saison estivale 2019.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-06**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 132 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 121 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Andrew Turcotte, maire, dépose et présente le projet de *Règlement numéro 132 remplaçant le règlement numéro 121 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certaines routes de la Municipalité de Sainte-Félicité*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt et de la présentation du projet de *Règlement numéro 132 remplaçant le règlement numéro 121 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certaines routes de la Municipalité de Sainte-Félicité.*

|  |
| --- |
| **AVIS DE MOTION**  **RÈGLEMENT NUMÉRO 132 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 121 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**  Monsieur le conseiller, Fidélio Simard, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 132 remplaçant le règlement numéro 121 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certaines routes de la Municipalité de Sainte-Félicité.  Le règlement a pour objet :  ° De permettre la circulation des véhicules hors route sur certaines routes de la Municipalité de Sainte-Félicité. |

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-07**

**ÉROSION DES BERGES-DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE ET D’INTERVENTION-LETTRE DE M. HUGO MARTIN DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 03 juin 2019, Monsieur Hugo Martin, directeur régional par intérim, du Ministère de la Sécurité publique accusant réception de la correspondance faisant part d’une demande citoyenne concernant une aide financière et d’intervention pour l’érosion des berges dans la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Hugo Martin demande à la municipalité d’identifier les zones et les résidences considérées comme étant le plus à risque et ayant subi d’importants dommages, lors des derniers évènements de tempête dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité identifiera les zones et les résidences à risque;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une rencontre avec le Ministère de la Sécurité publique pour une visite terrain.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-08**

**DEMANDE D’INSTALLATION D’UNE BORNE SÈCHE INCENDIE À L’EST-MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Municipalité de Grosses-Roches pour l’installation d’une borne sèche incendie dans le secteur est de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris en considération la demande formulée par la Municipalité de Grosses-Roches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe la Municipalité de Grosses-Roches que la municipalité ne procédera pas à l’installation d’une borne sèche incendie dans un court terme pour les raisons suivantes :

1° le conseil municipal désire attendre le renouvellement de l’entente avec le service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

2° que l’installation d’une borne sèche dans le secteur est, la municipalité doit faire l’acquisition d’un terrain, demander l’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l’achat et l’installation de la borne sèche incendie selon les normes en vigueur.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-09**

**CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES DE MONT-JOLI-LETTRE DE MONSIEUR DOMINIC BOUFFARD DU GROUPE BOUFFARD**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une correspondance du 25 juin 2019 de Monsieur Dominic Bouffard, président du Groupe Bouffard informant la municipalité de la crise mondiale touchant les matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt de la correspondance du 25 juin 2019 de Monsieur Dominic Bouffard du Groupe Bouffard.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-10**

**DEMANDE DE CREUSAGE DE LA LIGNE D’EAU-RÉSIDENCE DE LA BELLE MER**

CONSIDÉRANT la demande à la Municipalité de Sainte-Félicité formulée par Madame Claire Baril de la Résidence de la Belle mer pour le creusage de la ligne d’eau pour le chalet localisé à l’arrière de la résidence;

EN CONSÉQUNECE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le creusage de la ligne d’eau pour le chalet localisé à l’arrière de la résidence de la Belle mer du 170 Boulevard Perron;

° QUE la Résidence de la Belle mer avise la Municipalité de Sainte-Félicité avant de débuter les travaux afin que l’employé de Nordikeau inc. soit disponible pour les travaux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-11**

**AUTORISATION-PAIEMENT DES VACANCES ANNUELLES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a informé le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité que durant ses quatre (4) semaines de vacances cédulées pour le mois d’août 2019, il travaillera pour la municipalité durant ses quatre (4) semaines;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Conseil municipal le remboursement de ses quatre (4) semaines de vacances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement des quatre (4) semaines de vacances du directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-12**

**SUBVENTION D’UN MONTANT DE 50,000.00$-AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR LES TRAVAUX D’ASPHALTAGE DANS LE SECTEUR DU CENTRE DU VILLAGE-ACTE DE FAIT**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 27 juin 2019, Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, annonce qu’il recommande au Ministère des Transports du Québec d’accorder à la municipalité une subvention maximale de 50 000$ pour des travaux d’asphaltage dans le secteur du centre du village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait de la correspondance du député, Monsieur Pascal Bérubé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-13**

**AUTORISATION-APPEL D’OFFRES SUR INVITATION PUBLIQUE-SEAO-TRAVAUX D’ASPHALTAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit faire des travaux d’asphaltage de plus de cent-mille-dollars (100,000.00$) dans le secteur centre du village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé, à procéder à une demande de soumissions sur invitation publique sur le SEAO dans le cadre des travaux d’asphaltage dans le secteur centre du village.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-14**

**ADJUDICATIONMANDAT-SERVICE D’INGÉNIERIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)-TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D’ASPHALTE DANS LE SECTEUR CENTRE DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit faire des travaux resurfaçage d’asphalte dans le secteur centre du village durant la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire obtenir les services d’ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités pour la préparation des documents et la supervision des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate le service d’ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour la préparation des documents et la supervision des travaux de resurfaçage d’asphalte;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**PROJET D’INSTALLATION DE MOBILIER DE BOIS-SÎTE SECTEUR EST-PROPRIÉTÉ DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

Madame Diane Marceau, conseillère, présente au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité son projet d’installation de mobilier de bois (banc, table pique-nique, poubelles recyclage-déchets, support à bicycles) sur le sîte secteur est, propriété de Pêches et Océans Canada, ainsi que des démarches faites pour l’obtention des autorisations requises.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-15**

**DEMANDE D’AUTORISATION D’INSTALLATION DE MOBILIER DE BOIS SUR LE SITE SECTEUR EST-PROPRIÉTÉ DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire installer du mobilier de bois sur le site secteur est, propriété de Pêches et Océans Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande l’autorisation d’installer du mobilier de bois (banc, table pique-nique, poubelles recyclage-déchets, support à bicycles) sur site secteur est, propriété de Pêches et Océans Canada.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-16**

**DEMANDE DE SOUMISSION DE GRÉ À GRÉ-ACQUISITION DE MOBILIER DE BOIS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l’acquisition de mobilier de bois (banc, table pique-nique, poubelles recyclage-déchets, support à bicycles);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander une soumission de gré à gré pour l’acquisition de mobilier de bois (banc, table pique-nique, poubelles recyclage-déchets, support à bicycles).

**RESOLUTION NUMERO 2019-07-17**

**AUTORISATION-EMPRUNT TEMPORAIRE-DÉPENSES TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire un emprunt temporaire d’un montant de 450,000.00$ pour payer les dépenses relatives à la TECQ 2014-2018 non remboursées par le Ministère des affaires municipales et de l’habitation;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses seront remboursées par le Ministère des affaires municipales et de l’habitation dès que les travaux seront terminés et la reddition de comptes complétée et approuvée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° D’autoriser un emprunt temporaire d’un montant de quatre-cent-cinquante-mille-dollars (450,000.00$) auprès de la Caisse Desjardins de La Matanie pour une durée maximale d’un an;

° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte, et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité les documents requis.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les neufs (9) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h31, Fin : 19h37)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-18**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 08 juillet 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h38.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier